

Motion du CA de l'AFEP, Mai 2026

Réuni le 19 mai, le conseil d'administration de l'Association Française d'Economie Politique (AFEP) souhaite par cette motion exprimer sa plus vive opposition au décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace qui réduit les possibilités d'exonérations des frais d'inscription différenciés appliqués aux étudiantes et étudiants "extra-communautaires".

L'AFEP affirme son opposition au principe de différenciation des droits d'inscription qui ne donne accès à l'université qu'aux plus fortunés. Cette opposition est fondée sur notre attachement profond aux principes universalistes de la mission de service public. Cette opposition est d'autant plus vive que ce décret injuste s'inscrit dans un contexte de précarisation croissante des conditions de vie des étudiantes et étudiants.

L'AFEP défend le pluralisme en économie, dans la recherche comme dans l'enseignement. Or le pluralisme est indissociable de la pluralité des profils d'étudiantes et d'étudiants qui peuvent suivre les cursus. L'introduction de droits différenciés rend plus ardue - voire impossible - l'inscription à l'université des étudiantes et étudiants étrangers. Elle affaiblit ainsi l'université en attaquant ses principes fondateurs qui visent à favoriser l'égalité d'accès à la connaissance, à l'esprit critique, à l'orientation, à la rencontre pour permettre le dialogue et ainsi la construction et la diffusion des savoirs scientifiques.

L'AFEP demande le retrait de ce décret ainsi que celui du texte de 2019 imposant des droits différenciés aux étudiant·es extracommunautaires.